

Comment sont tombés les Willot

Face aux « Dalton » et à leurs méthodes dignes du Far West, le gouvernement pouvait-il éviter de jouer au shérif ?

■ Encadré par deux inspecteurs de la P.J., Jean-Pierre Willot quitte sa villa de la banlieue lilloise qui vient d'être fouillée de fond en comble par les douaniers. Une voiture de police le conduit à Paris où, ce même vendredi 24 juillet, le juge d'instruction Martinet a lancé un mandat d'amener contre lui. Inculpation : abus de biens sociaux.

Vendredi noir pour ces quatre frères qui, en un quart de siècle, ont édifié un véritable empire industriel et commercial. Au prix de quelles acrobaties financières ? C'est ce que tentent à présent d'établir les magistrats chargés du dossier. Lourd dossier aux multiples ramifications, qui engage à la fois le sort de dizaines de milliers de salariés et toute une conception de la puissance industrielle. Car pour le nouveau gouvernement il est bien évident que l'affaire Willot est devenue un symbole.

C'est peu de dire que les agissements des quatre industriels ne bénéficient plus, comme au temps de Pompidou puis de Giscard, de la protection de la puissance publique. La gauche au pouvoir, par la voix de Pierre Mauroy, proclame : « Les chefs d'entreprise dont les difficultés ont pour origine l'indélicatesse ou l'incompétence seront traités avec rigueur, y compris sur leurs biens personnels. »

Un gestionnaire à poigne

Criblés de dettes, confrontés à une crise sans précédent dans le textile, honnis des syndicats mais aussi méprisés par les grands patrons du Nord qui les considèrent comme des parvenus, les « Dalton » ont dû capituler. Sans conditions. Certes, Jean-Pierre Willot a été laissé en liberté provisoire. Mais il fait l'objet d'un contrôle judiciaire. Son passeport est confisqué. Il lui est interdit d'exercer une fonction quelconque dans le groupe familial dont il était jusqu'alors le principal dirigeant. Pour éviter la prison, il a dû donner une caution : ses biens personnels, et ceux de ses frères, en garantie du prêt de cent millions de francs que le gouvernement accorde au groupe textile Boussac-Saint Frères, menacé de fermeture. Ainsi est mise à exécution la menace du ministre de l'Industrie, Pierre Dreyfus, qui a déclaré, quelques jours auparavant : « Il faut faire rendre gorge aux Willot. »

Le processus qui a conduit Jean-Pierre Willot dans le bureau du juge d'instruction Martinet a commencé exactement un mois plus tôt. Le mercredi 24 juin, son frère Antoine, P.-D.G. de Boussac-Saint Frères, demande au tribunal de commerce de Lille que son entreprise soit placée sous règlement judiciaire. Il n'a pas d'autre possibilité : depuis le lundi 22 juin, ses banquiers, le Crédit du Nord et le Crédit commercial de France, considérant que B.S.F. est devenu insolvable du fait de l'ampleur de son déficit (on parle de cent millions de francs par mois) et de l'accumulation de ses dettes, refusent d'honorer tous les chèques qui portent sa signature. On nomme donc un administrateur judiciaire.

Le 26 juin, sous la pression des pouvoirs publics, les frères Willot sont contraints d'accepter qu'outre Boussac-Saint Frères, qui constitue la partie la plus menacée de leur empire, l'ensemble de celui-ci, dépendant de la maison mère, le holding Agache-Willot, soit placé sous le contrôle de l'administrateur provisoire, M^e Albert Chassagnon, homme de loi et gestionnaire à poigne.

A partir de ce 26 juin, tout le groupe Willot est directement mis en tutelle par la justice. Ce groupe comprend une multitude de sociétés spécialisées principalement dans le textile, la mode et la distribution en France, en Belgique, aux Etats-Unis et en Afrique. Il réalise un chiffre d'affaires annuel d'une douzaine de milliards de francs et compte au total près de quarante-cinq mille salariés. Il possède quatre-vingts usines et cent vingt grandes surfaces. Outre Boussac-Saint Frères, la plus gangrenée de leurs affaires, qui réalise un chiffre de quatre milliards de francs par an, avec vingt-cinq mille salariés, Agache-Willot contrôle notamment les magasins du Bon Marché et de la Belle Jardinière, en France, et les Galeries Anspach en Belgique, Conforama (chaîne de distribution d'ameublement), la chaîne américaine de supermarchés Korvette, Christian Dior, de nombreuses sociétés foncières, des sociétés de transport, ainsi que des filiales diverses en Suisse, Grande-Bretagne, Grèce, R.F.A., Tunisie, à Madagascar, etc.

Si, depuis le 26 juin, le gouvernement est parvenu à placer l'ensemble du groupe Willot sous son contrôle, par l'intermédiaire de l'administrateur judiciaire Albert Chassagnon, les quatre frères ont toujours la libre disposition de la fortune personnelle qu'ils ont édiflée grâce à l'exploitation de cet ensemble de sociétés disparates, enchevêtrées les unes dans les autres, dont certaines sont en ruine (Boussac-Saint Frères, Korvette) et d'autres fort prospères (Dior, Conforama, Bon Marché, etc.).

L'épisode du ferry-boat

Or le gouvernement a mis les frères Willot, et plus spécialement leur chef de file, Jean-Pierre, sous la discrète surveillance des douanés et de la police. L'enquête menée par ces services, qui sont en compétition et donc rivalisent de zèle, fait apparaître certaines présomptions inquiétantes. Selon des informations non confirmées, des transferts divers auraient lieu depuis les installations françaises du groupe vers des sociétés belges du même groupe, aux fins de dissimulation. C'est du moins ce qu'affirment certains syndicalistes.

Surtout, Régis Willot a la malencontreuse idée de réserver un passage automobile sur le ferry-boat en direction de la Grande-Bretagne. S'agissant d'un homme qui voyage généralement en avion privé, cette réservation paraît suspecte. La douane intercepte la voiture et ses passagers au moment de l'embarquement. Régis Willot n'est pas dedans. Il y a seulement des hauts cadres

dirigeants du groupe. On opère une fouille systématique. Sans rien trouver. On ne découvrira, non plus, aucun document compromettant au domicile de Jean-Pierre Willot lorsqu'on procédera à une perquisition, qu'il observe d'un œil goguenard. Ce sont ces informations non confirmées, selon lesquelles les Willot chercheraient à « planquer leur fric », qui poussent le gouvernement à faire inculper le cerveau du groupe, Jean-Pierre, le 24 juillet, et à mettre la fortune des « Dalton du textile » sous bonne garde.

Les Willot ne passent pas pour des enfants de chœur. Ils ont bâti leur empire et leur fortune en employant des méthodes dignes du Far West. Ils ont d'ailleurs été condamnés à la prison avec sursis et à de fortes amendes par le tribunal correctionnel, en 1974, pour « abus de biens sociaux ». Ils ont été l'objet, à maintes reprises, de sévères réprimandes de la Commission des Opérations de Bourse pour la comptabilité peu orthodoxe des bilans qu'ils présentaient à leurs actionnaires.

La folle aventure Korvette

Surtout, depuis 1954, année où ils ont hérité de la petite affaire textile familiale (fabrication de bandes Velpeau) développée par leur père, presque toutes les opérations auxquelles ils se sont livrés ont eu lieu dans des conditions financièrement contestables. Leur spécialité : le rachat pour une somme dérisoire de sociétés textiles au bord de la faillite, dont ils liquidèrent ensuite les biens immobiliers pour leur plus grand profit. En pratiquant cette politique, les frères Willot ont réussi, en un quart de siècle, à devenir numéro un du textile en France. Leur dernier grand coup a été le rachat du groupe Boussac, en 1978, pour une bouchée de pain. Mais ils ont accumulé un capital de haine incroyable chez les patrons du Nord qu'ils avaient dépossédés et chez les salariés qu'ils avaient mis sur le pavé. D'autre part, leur image dans le monde de la bourse et de la banque est détestable. Car ils ont la fâcheuse habitude de piocher indistinctement dans la caisse de leurs multiples entreprises et de verser dans l'une ce qu'ils prennent dans l'autre.

Ce procédé n'est certes pas unique dans le monde des affaires. Mais il est contraire au droit. Lorsqu'on l'utilise de cette façon systématique, comme les Willot l'ont fait, cela s'appelle l'« abus de biens sociaux ». C'est précisément pour avoir prélevé des fonds à la Belle Jardinière en vendant des immeubles qui lui appartenaient, pour boucher des trous de trésorerie dans d'autres entreprises du groupe, que Jean-Pierre Willot a été inculpé. Cette opération a été jugée d'autant plus répréhensible que les fonds prélevés à la Belle Jardinière étaient destinés, selon toute vraisemblance, à apaiser les banquiers américains, la Citibank, la Chase et la Manufacturers Hanover Trust auxquels les Willot doivent encore des sommes colossales.

En effet, si les Willot sont au bout du rouleau, ce n'est pas seulement à cause de la crise catastrophique qui sévit dans le textile depuis de nombreux mois et qui a mené Boussac-Saint Frères à la ruine. Ce n'est pas seulement à cause de leur gestion désordonnée qui défie les règles habituelles. Ce n'est pas à cause de leur incapacité, puisqu'ils ont su renflouer des affaires moribondes comme Conforama ou le Bon Marché. Leur effondrement provient surtout de la folle aventure dans laquelle ils se sont lancés aux Etats-Unis en achetant la chaîne de supermarchés Korvette, dont les établissements lourdement déficitaires ont dû fermer leur portes les uns après les autres ! Résultat : une ardoise de près de quatre cents millions de francs. Cette